

CAPN DH du 26 septembre 2019 :

Une CAPN à réinventer ou à dynamiter ?

Cette CAPN, la première présidée par Eve Parier, directrice générale du CNG depuis le 1^{er} septembre s'est tenue en l'absence de Katia Julienne, directrice générale de l'offre de soins, ce que nous regrettons.

La séance était l'occasion, sans doute pour une des dernières fois en ce format, d'examiner les suivis de carrières des directeurs, qui sont, au-delà de l'examen des situations individuelles, les seuls rendez-vous proposés par l'administration pour échanger sur des sujets statutaires plus structurants, en l'absence depuis de trop nombreux mois, de concertation régulière sur l'avenir des corps de direction de la FPH.

Le SMPS a soulevé toutes ses interrogations face à plusieurs alertes traduisant un mal-être professionnel des directeurs, que ce soit l'absence d'accompagnement des restructurations, l'augmentation importante des détachements comme signe ambigu pouvant traduire une absence de débouché dans le corps.

Les prémices d'une gestion territorialisée des corps à gestion nationale est aussi une source de préoccupation au moment où le pilotage des ARS lui-même a pu être en questionnement au niveau national.

Sur ces questions, la DG du CNG et l'adjointe à la DGOS ont eu des réponses détaillées qui ne peuvent que pour partie nous rassurer.

Si la DGOS se voulait rassurante sur l'avenir des CAPN en nous présentant cette évolution comme un « gage de confiance », grâce à la simplification de la gestion, à l'égard des managers, nous ne pouvons qu'être sceptiques. Bien sûr, au niveau des établissements, cette simplification nous permettra de gagner en souplesse et en efficacité, mais qu'en sera-t-il pour les managers eux-mêmes ?

De même la régionalisation de la gestion des carrières ne pourra qu'entériner un appauvrissement des opportunités de parcours mais sonnera aussi la fin d'une vision nationale des missions et des enjeux confiés aux directeurs avec le risque d'un déséquilibre dans le traitement des situations. Nous ne pouvons qu'être inquiets face à la perspective d'un tel bouleversement. Le silence de la loi n'offre en rien la possibilité d'une réinvention. Au contraire, il conduit à l'instabilité et donc à l'insécurité juridique des nominations à venir.

L'ouverture aux contractuels sans grande exigence de parcours qualifiant n'est pas plus rassurante car elle disqualifie l'engagement des directeurs en fonction alors qu'ils font tout au quotidien pour réduire les effets de crise que subit l'hôpital public.

Sur le champ de la gouvernance, ont également été rappelées les attentes d'un équilibre préservé au moment où les crises que traverse l'hôpital nécessitent solidarité et engagement stratégique collectif, au travers d'un réel partage des responsabilités.

Pour cela, encore faut-il qu'un véritable dialogue social soit possible...Le SMPS, dans sa volonté réformiste, a toujours su faire preuve d'ouverture. Toutefois, au regard de la difficulté réelle de notre métier, il nous faut des réponses claires. Nos collègues ne pourront se contenter de réponses approximatives.

La direction générale du CNG a assuré être dans une démarche de co-construction avec les organisations syndicales. Le SMPS saura, le moment venu, faire des propositions qui offrent une réelle sécurité juridique tant aux collègues en difficulté que ceux en attente d'une évolution de carrière.

Nous espérons que le CNG continuera à accompagner de façon individualisée tant les collègues en recherche d'évolution que ceux en difficulté. Le SMPS renouvelle également sa confiance aux équipes du CNG et de la DGOS et attend désormais que les paroles bienveillantes se transforment en actes.

Comme cela a été rappelé ce matin, nous sommes à un tournant du CNG, tant à la suite du départ de Danielle Toupillier, dont nous saluons une nouvelle fois l'action, que de la loi portant transformation de la fonction publique.